

Renseignements relatifs au dispositif **MOBIPLUS**:

- au **04 73 42 49 50**,
- sur
- auprès de la Maison des solidarités de votre secteur,
- dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC),
- auprès de la mission locale de votre secteur.

Les partenaires du dispositif **MOBIPLUS**:

- **Plateforme Mobilité 63**

Tél. 04 73 39 93 26 ou www.platformemobilite63.fr,

- **Association départementale des transporteurs routiers de voyageurs**

Centre routier – ZI du Brézet

63000 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 91 57 54

- **La liste de taxis et transporteurs routiers partenaires**

du dispositif **MOBIPLUS** est accessible sur

Elle sera jointe à l'envoi du chéquier à votre domicile.



MOBIPLUS

LE CHÈQUE MOBILITÉ



Mode d'emploi du dispositif



Lionel CHAUVIN
Président
du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

Dans la vie de tous les jours, se déplacer librement est essentiel mais, plus encore, la mobilité est un outil qui favorise l'autonomie des personnes âgées, permet de lutter contre l'isolement et contribue à l'insertion sociale et professionnelle.

C'est pourquoi le Département a mis en place Mobiplus, dispositif simple et solidaire qui **accompagne** vos déplacements quotidiens, **protège** votre mobilité et **innove** pour la qualité de vie des Puydômois.

Vous avez 75 ans et plus, vous êtes bénéficiaire du RSA ou bien vous êtes accompagné par une mission locale ?

Le chéquier mobilité vous permet d'aller à moindre coût sur le lieu de votre choix. Il suffit de donner un ou plusieurs des 20 chèques de ce carnet au chauffeur du taxi ou à la société de location de deux-roues.

Chaque chèque a une valeur unique de **3 euros**.

Vous trouverez, détaillées dans cette plaquette, les conditions d'obtention et d'utilisation de Mobiplus, mis en place sur tout le territoire du Puy-de-Dôme - hors agglomération clermontoise, déjà desservie par la T2C.

MOBIPLUS est fait pour vous et vous aide à voyager.

<p>Les conditions d'accès au dispositif</p> <p>MOBIPLUS</p>	<p>Je réside en dehors de l'agglomération clermontoise (secteur desservi par le réseau T2C)</p>		
<p>À quoi sert le Chèque Mobilité</p>	<p>J'ai 75 ans et plus Je ne dispose pas d'un véhicule personnel et je ne peux pas être régulièrement transporté par un proche. Je ne réside pas en EHPAD.</p>	<p>Je suis bénéficiaire du RSA</p>	<p>J'ai moins de 26 ans et suis accompagné par une mission locale</p>
<p>Comment utiliser le Chèque Mobilité</p>	<p>Je peux utiliser les chèques pour tous mes déplacements : me rendre au marché, chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à des amis, faire mes courses...</p>	<p>Les chèques vont me permettre de faciliter mes déplacements pour réaliser mes démarches d'insertion sociale et professionnelle (rechercher un emploi, me rendre à un entretien d'embauche, à un stage, une formation...).</p>	
<p>Comment se procurer le Chèque Mobilité</p>	<p>Je peux utiliser les chèques pour payer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le taxi, partenaire de l'opération. 	<p>Je peux utiliser les chèques pour payer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le taxi ou la société de location de deux-roues, partenaire de l'opération, • Réparation, location de voiture au Garage Détours. 	
	<p>Un imprimé de demande de chéquier est disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en mairie, • dans les maisons des solidarités, • dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC). 	<p>Je prends contact auprès de mon référent au titre du RSA ou de mon conseiller à la mission locale.</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.</p>	
	<p>Je remplis le formulaire et je le retourne au :</p> <p>Conseil départemental du Puy-de-Dôme Pôle Solidarités Sociales Direction Solidarité et Cohésion Sociale Service Mobilité Solidaire 24, rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.</p>	<div data-bbox="1220 1257 1659 1469" data-label="Image"> </div> <p>Chaque bénéficiaire recevra un carnet « Chèque Mobilité » contenant 20 chèques d'une valeur unitaire de 3 euros. Ce chéquier est renouvelable deux fois par an (soit 3 chéquiers par an).</p>	